

Appel à projets en direction des artistes pour la création d'une « Œuvre-Trophée » pour le Luxembourg Song Contest

Objectif de l'appel

Conformément à la convention entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg et CLT-UFA, RTL organise la présélection du/des candidat.e.s au Eurovision Song Contest.

Dans ce cadre, RTL lance un appel à projets visant à créer une « Œuvre-Trophée » pour le Luxembourg Song Contest (LSC), concours qui désigne le représentant du Grand-Duché aux finales du Eurovision Song Contest.

L'œuvre retenue sera remise au gagnant sur scène lors de la soirée LSC organisée à la Rockhal par RTL et retransmise en direct sur RTL Tëlee Lëtzebuerg.

Critères d'éligibilité de l'artiste

Le présent appel s'adresse aux artistes travaillant dans le domaine des arts plastiques. La sélection est ouverte aux artistes luxembourgeois, aux artistes résidents ou disposant d'un ancrage culturel avéré au Grand-Duché de Luxembourg.

Critères d'éligibilité de l'œuvre

- l'œuvre doit constituer une création originale ;
- la technique est libre ;
- l'œuvre doit respecter des dimensions et un poids qui permettent une remise de main à main sur scène ;
- chaque artiste peut proposer trois œuvres au maximum.

Prix et rémunération :

Le gagnant remporte un prix de 4 500€ HT correspondant à la création de l'œuvre, aux droits d'auteur et le droit de représentation pour une durée de trois ans.

Chaque année, l'œuvre restera la propriété matérielle du gagnant du LSC.

Pour chacune des trois années, les coûts de fabrication de l'œuvre sont pris en charge par l'émetteur du présent appel.

La participation au présent appel à candidature n'ouvre pas droit à une quelconque rémunération.

RTL Luxembourg
CLT-UFA S.A.
43, Bd Pierre Frieden
L-1543 Luxembourg
+352 24 86 1

VAT
LU11096268

Jury et critères de sélection

Les projets seront examinés par un jury constitué par RTL qui statuera en fonction des critères suivants :

- le concept général (choix de la thématique, techniques utilisées, originalité du projet...);
- l'adéquation de l'œuvre au contexte ;
- la faisabilité du projet, le respect des délais et le coût de fabrication de l'oeuvre (dans une limite de 1000€ HT pour la production) ;
- la capacité à identifier le Luxembourg Song Contest par un objet dédié et reconnaissable.

Modalités pratiques de dépôt des projets

Les dossiers de candidatures relatifs au projet de trophée doivent contenir :

- les coordonnées de l'artiste (nom, prénom, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone) ;
- une biographie de l'artiste ;
- un texte explicatif sur la démarche artistique ;
- les informations détaillées sur la création proposée avec le titre, la date de création, la technique, le support, les dimensions ;
- des visuels de l'œuvre proposée ;
- le coût de fabrication de l'œuvre proposée ;
- tout autre document jugé utile.

Les documents sont à remettre en format doc, docx, PDF, jpeg ou tif et doivent être imprimables au format A4.

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse eurovision@rtl.lu avec l'intitulé du courriel : « Projet de Trophée LSC – nom de l'artiste ».

Calendrier de l'appel

L'appel est publié le 4 novembre 2024. Les projets sont à envoyer par voie électronique jusqu'au 1^{er} décembre 2024 à minuit

Le jury délibérera au cours du mois de décembre et le.s artiste.s recevront une réponse officielle au plus tard le 20 décembre 2024.

RTL Luxembourg
CLT-UFA S.A.
43, Bd Pierre Frieden
L-1543 Luxembourg
+352 24 86 1

Le gagnant s'engage à livrer l'œuvre avant le 18 janvier 2025 à l'adresse qui lui sera indiquée.

Ce calendrier est à titre indicatif et pourra être modifié en cas de besoin.

VAT
LU11096268

Obligations de cession pour le gagnant de l'appel

Le gagnant de l'appel s'engage à céder l'œuvre ainsi que les droits de représentation afférents pour les besoins du LSC et de RTL. Un contrat sur trois ans encadrant la cession des droits sera signé avec RTL.

Le gagnant transmettra une facture électronique après la livraison en bon état de l'œuvre.

Données à caractère personnel et information concernant l'archivage des projets soumis

Les données à caractère personnel que les artistes doivent communiquer dans le cadre de l'appel à projets sont traitées par RTL en vue de la réalisation de l'appel, en particulier pour vérifier le respect des conditions d'éligibilité et de sélection des projets et en vue de la gestion des dossiers dans le cadre de l'appel, conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (ci-après « RGPD »).

L'artiste dispose d'un droit d'accès et de rectification des éventuelles données personnelles le/la concernant, d'un droit limité d'opposition à la collecte et au traitement de tout ou partie de ses données ainsi que d'un droit limité de demander l'effacement de tout ou partie des données.

Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique ou par courrier postal auprès du Délégué à la Protection des Données (DPO) de RTL ou la Commission nationale pour la protection des données.

Informations : eurovision@rtl.lu / eurovision.lu

RTL Luxembourg
CLT-UFA S.A.
43, Bd Pierre Frieden
L-1543 Luxembourg
+352 24 86 1

VAT
LU11096268